



# Politique migratoire: La machine lancée

• **L'UE apportera un soutien institutionnel**

• **Les parlementaires sollicitent l'appui du Conseil de l'Europe**

**A**VEC la décision de mettre en place une nouvelle politique de la migration, le Maroc a ouvert un nouveau chapitre dans le traitement de ce dossier épineux. En effet, il s'agit d'une question qui taraudait les autorités à cause de la complexité des problèmes nés de la transformation du Maroc d'un pays de transit en terre d'accueil.

La décision royale d'élaborer une politique globale dans ce domaine a clos un chapitre marqué par les critiques contre la gestion sécuritaire de ce dossier. C'est pour cela que l'élaboration de cette stratégie passe par «une approche participative, impliquant les différents intervenants», a souligné Anis Birrou, ministre chargé des MRE et des affaires de la migration, devant les députés de la majorité, mardi

dernier. Le ministre est revenu sur les principaux axes de la nouvelle politique, qui s'articulent autour de trois dimensions: «une philosophie humaniste, une approche globale et une méthodologie responsable de

sier migratoire au Maroc a franchi une nouvelle étape depuis la présentation du rapport du CNDH sur la situation des étrangers au Maroc.

L'implémentation de cette nouvelle

## Réfugiés

**S**I le Maroc fait partie des premiers pays à adopter des législations relatives à la migration à partir des années 50, ces lois, marquées par une série de défaillances, étaient appliquées de façon inadéquate». C'est ce qu'a souligné Khadija Madmad, présidente du Centre Unesco droits et migration à Rabat. Un constat confirmé par la représentante du Haut commissariat aux réfugiés à Rabat (HCR), qui a déploré que «cette institution ait été obligée de prendre en charge cette question, faute d'application de la législation nationale». Aujourd'hui, «il n'y a plus de raison pour que le HCR continue à s'occuper de l'enregistrement des réfugiés et de la délivrance des cartes, puisque le Maroc dispose de tous les moyens pour s'acquitter de cette mission», a-t-elle estimé. Actuellement, 553 personnes ont été reconnues comme des réfugiés au Maroc, «dont certains ont déjà reçu leurs cartes de séjour, leur garantissant la protection de l'Etat, et leur favorisant aussi l'accès au travail et au logement», fait-on savoir.

mise en œuvre». L'idée est de confirmer la rupture marquée par la décision royale de septembre 2013.

En effet, les intervenants étaient unanimes à considérer que la gestion du dos-

politique bénéficiera de l'appui de l'Union européenne, comme l'a affirmé Ruppert Joy, ambassadeur chef de la délégation européenne au Maroc. Surtout que «la lutte contre l'immigration illégale est un objectif

commun», a-t-il noté. Si l'UE avait régulièrement apporté un soutien aux ONG chargées de l'accompagnement des migrants, elle «s'engage également à renforcer le soutien institutionnel, en vue de concrétiser les objectifs de cette nouvelle politique», a souligné Joy. L'appui européen ne va pas se limiter aux financements.

En effet, Mehdi Rmili, représentant du Conseil de l'Europe à Rabat, a fait savoir que «Mohamed Yatim, vice-président de la Chambre des représentants, avait sollicité Jean Claude Mignon, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, pour faire bénéficier les députés marocains d'un programme de soutien, portant notamment sur la politique de migration». Surtout que les élus des deux Chambres du Parlement devront examiner, à partir de la session d'avril, trois principaux textes, qui constituent le cœur de la nouvelle politique de migration (voir interview pages 4 et 5).

M. A. M.



**Pour réagir à cet article:**  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)



## ANALYSE

# Politique migratoire: Rendez-vous

• **La régularisation se fera à travers 83 bureaux d'accueil**

• **Un programme d'intégration en préparation**

• **La mise à niveau juridique avec trois projets de loi prêts pour la session d'automne du Parlement**

- **L'Economiste: La régularisation des immigrés clandestins a démarré depuis le début de cette année. Quelle est la première évaluation?**

- **Anis Birrou:** Moins de deux mois après l'annonce de l'initiative royale, tout le dispositif a été mis en place. Le personnel a été formé, les bureaux équipés, avec l'implication des ONG, le tout pour être au rendez-vous le 2 janvier. A ce niveau, un premier défi a été relevé avec l'ouverture de 83 bureaux et la mobilisation de 3.000 personnes pour cette opération exceptionnelle. Donc les relais ont bien fonctionné et traduisent la philosophie de l'initiative royale, avec une dimension humaine, qui met en avant toutes les valeurs qui font la force de la société marocaine.

L'engouement a été tel que l'opération a bien démarré avec près de 2.500 personnes rien qu'à Rabat. Et puis, la première évaluation se lit sur les visages des personnes qui faisaient une file de près de 250 mètres à Rabat. Il y avait de la joie, la quiétude et la reconnaissance à SM le Roi. Nous avons avancé d'un

grand pas dans l'affirmation d'un Maroc réellement pionnier du pourtour méditerranéen, d'Afrique et dans les pays arabes.

- **Pour mesurer cet engouement, avons-nous les premiers chiffres des dossiers déposés?**

- Rien qu'à Rabat, plus de 1.000 dossiers ont été déposés sachant que plusieurs ont retiré des formulaires et prennent du temps pour les remplir. D'ailleurs, nous avons donné des rendez-vous jusqu'en mars pour une meilleure fluidité de l'opération. Ces dossiers seront instruits dans un délai de 2 mois comme le stipule la circulaire conjointe avec le ministère de l'Intérieur. Les réponses seront données plus tôt. Ces immigrés proviennent de plusieurs pays. Beaucoup viennent d'Asie et d'Europe.

Il y a aussi des Portugais, des Espagnols, des Italiens mais aussi des Subsahariens. Nous avons même un Américain qui a déposé une demande de carte de séjour lundi dernier à Rabat.

- **Des ONG vous reprochent des critères difficiles à justifier comme celui de prouver 2 ans de vie commune.**

- Qu'on me donne un seul pays ayant fait la régularisation des clandestins et qui a fixé des critères plus souples que les nôtres. Nous avons effectué un benchmark. Nous avons choisi des critères qui servent le mieux les immigrés.

- **Après la régularisation, il faudra qu'ils aient des emplois?**

- Il y a tout un travail qui se prépare, avec un programme d'intégration qui comporte deux aspects essentiels. Le



*Le ministre des MRE et de l'immigration veille au grain. Anis Birrou visite les bureaux d'accueil le premier jour du lancement de l'opération des immigrés en situation irrégulière (Ph. Bziouat)*

premier porte sur la mise à niveau juridique pour accompagner cette opération de régularisation. Ainsi, trois projets de loi sont dans le pipe: l'un sur la traite, l'autre sur l'asile et un troisième sur l'immigration. Le deuxième volet concerne l'intégration des personnes ne parlant pas l'arabe ni la darija. Le meilleur moyen de s'intégrer dans une société reste la langue pour pouvoir communiquer. Un programme d'apprentissage est d'ailleurs prévu. A cela s'ajoute tout un volet de formation professionnelle pour donner à ces immigrés un métier qui leur permet de travailler et d'avoir des revenus, essentiels pour la dignité.

- **Qu'en est-il de la mise à niveau juridique?**

- Des commissions travaillent en permanence. Deux projets de loi seront prêts d'ici à fin février mais une réunion avec la société civile est prévue fin janvier pour se concerter. En fonction de tout cela, nous allons faire des propositions. Un mois après, le texte sur l'immigration sera prêt. J'espère que la session du printemps du Parlement sera celle de l'immigration et de l'asile qui traduisent la nouvelle politique migratoire du Maroc.

- **Justement, quels sont les fondements de cette politique migratoire?**



# en mars pour les premiers résultats

- Elle sera basée sur une approche globale, humaniste, avec une responsabilité partagée qui met la dignité de l'être humain au centre des préoccupations. Ce qui se traduira par une mise à niveau juridique et un programme d'intégration avec ses composantes d'éducation, de formation, de culture, d'assistance juridique... Le troisième bloc porte sur les mécanismes de concertation avec la société civile qu'il s'agira de mettre en place. Le 4e bloc concerne le partenariat à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de notre pays. Dernier bloc, le volet de coopération et du financement tout en bénéficiant des expertises et des expériences internationales.

**- Certains immigrés s'adonnent à des trafics de drogue. Quel traitement allez-vous leur réserver?**

- Ce qui est important dans cette opération c'est qu'on ne traite pas des cas isolés. Des écarts peuvent exister dans n'importe quelle société. Chaque pays a

ses lois pour y faire face. Nous traitons une grande opération de régularisation qui concerne des milliers de personnes,

C'est comme cela que ce dossier est géré. Pour le reste, des lois seront appliquées pour les Marocains comme pour

## Les critères

**A**NIS Birrou est formel: «les critères sont souples et nous avons fait preuve d'une grande souplesse dans les justifications. Par exemple, un immigré peut justifier sa présence par un ordre de virement à sa famille, par une consultation chez un médecin...». Plusieurs critères pour bénéficier de la régularisation ont été retenus. C'est le cas pour toutes les personnes gravement malades et qui se trouvent sur le sol marocain au 31 décembre 2013. De même, pour tous les immigrés en situation irrégulière mariés à des Marocains ou Marocaines et qui justifient d'une vie commune de 2 ans. En outre, tous les immigrés en situation irrégulière, mariés à d'autres immigrés et qui justifient d'une vie commune de 4 ans. Puis, tous les enfants issus de ce type de mariage, sans oublier tous les immigrés en situation irrégulière ayant un contrat de travail de 2 ans. Enfin, tous les immigrés clandestins qui justifient d'une présence sur le sol marocain de 5 ans. □

des gens qui veulent s'installer au Maroc dont certains allaient risquer leur vie en traversant la Méditerranée. Ainsi, le Maroc leur offre une occasion d'épargner leur vie et de réaliser le rêve marocain.

les étrangers. Il n'y a aucun souci à se faire à ce sujet.

**- Pour cette opération, vous avez lancé des consultations avec la société**

**civile. Quels enseignements tirez-vous de cette première expérience?**

- Les associations ont joué un rôle important dans la mobilisation des immigrés en situation irrégulière, en leur expliquant la portée de cette opération. C'est grâce à elles que des milliers de personnes sont allées vers les bureaux d'accueil pour retirer les dossiers. C'est un partenariat à développer car nous souhaitons que ces ONG participent à tout le processus, depuis le début jusqu'à la fin. D'ailleurs, la société civile fait partie de la commission qui décidera de l'octroi des cartes de séjour. Elle sera aussi impliquée dans la commission de recours pilotée par le CNDH. □

Propos recueillis par  
Mohamed CHAOU

Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)